

APPEL À CANDIDATURES CORRESPONDANT DE LA COMMISSION SANTÉ SOCIAL HANDICAP ET RSE

MISSIONS

Habilité à présenter les programmes de la commission, le correspondant de la Commission Santé Social Handicap et RSE a un rôle de veille active sur les réalisations et les opportunités en matière de santé, social, Handicap et RSE sur son territoire.

Il a pour mission d'informer, au niveau de son département, voire de la ligue, sur les avancées et les programmes de la Commission Santé, Social, Handicap et RSE.

Il est force de propositions pour les évolutions des programmes existants ou la création de nouveaux programmes.

CONDITIONS

Il doit être membre d'un club d'Échecs affilié à la Fédération Française des Échecs.

MODALITÉS D'EXERCICE

Il est destinataire de la lettre d'information trimestrielle de la Commission Santé, Social, Handicap et RSE.

Il a accès au portail protégé de la Commission Santé, Social, Handicap et RSE.

Il est bénévole et ne bénéficie d'aucune rémunération.

FORMATION

Il participe, préalablement à son exercice, à des sessions de formation et d'information, d'une durée d'environ 6 heures.

Session de formation 1 : Lundi 14 octobre 2024 de 19h à 20h30

➤ Sujet : "Mieux comprendre l'environnement de la santé, du social, du handicap et de la RSE en France."

Session de formation 2 : lundi 21 et 28 octobre de 19h à 20h30

➤ Sujet : "Les programmes de la commission : méthodes, enjeux, outils, démarches mises à votre disposition"

Il bénéficie d'une formation spécifique supplémentaire sur chacun des programmes focus.



RÉFÉRENT DE LA COMMISSION SANTÉ SOCIAL HANDICAP ET RSE

MISSIONS

Habilité à présenter les programmes de la commission, le référent de CSSHR a un rôle de veille active sur les réalisations et les opportunités en matière de santé, social, Handicap et RSE sur son territoire.

Il est capable d'initier des démarches visant à la déclinaison des programmes à l'échelle de son territoire.

Il est capable d'instruire les dossiers relatifs aux programmes dans le cadre d'une concertation, voire d'une validation, par le bureau de la CSSHR.

Il est responsable de la cartographie des structures et organismes de sa région pouvant aider la Commission Santé, Social, Handicap et RSE.

Il est le dépositaire potentiel des dossiers de financement (selon les programmes).

Dans certains cas, et dans le cadre d'une convention avec la Commission Santé, Social, Handicap et RSE, le référent de la CSSHR peut intervenir sur le déploiement d'un programme à l'échelle nationale.

Il a pour mission d'informer au niveau de son département, voire de la ligue, sur les avancées et les programmes de la Commission.

Il est force de propositions pour les évolutions des programmes existants ou la création de nouveaux programmes.

CONDITIONS

Il doit être membre d'un club d'échecs affilié à la Fédération Française des Echecs.

MODALITÉS D'EXERCICE

Il est destinataire de la lettre d'information trimestrielle de la Commission Santé, Social, Handicap et RSE.

Il a accès au portail protégé de la CSSHR.

Il peut participer à la rédaction de la lettre d'information trimestrielle.

Il participe aux réunions trimestrielles de l'ensemble des référents de la Commission SSHR.

Il peut user d'une signature mentionnant son rôle de référent de la CSSHR.

Il est bénévole et ne bénéficie d'aucune rémunération.

FORMATION

Il participe, préalablement à son exercice, à des sessions de formation et d'information, d'une durée d'environ 6 heures.



Session de formation 1 : Lundi 14 octobre 2024 de 19h à 20h30

Sujet : "Mieux comprendre l'environnement de la santé, du social, du handicap et de la RSE en France."



Session de formation 2 : lundi 21 et 28 octobre de 19h à 20h30

Sujet : "Les programmes de la commission : méthodes, enjeux, outils, démarches mises à votre disposition"

Il bénéficie d'une formation spécifique supplémentaire sur chacun des programmes focus.